

# Conférence de consensus de prévention de la récidive

## Questionnaire

*AVERTISSEMENT : le terme de « récidive » est employé ici dans son acception commune et non juridique, il comprend donc le concept de réitération et s'étend aux personnes qui ont déjà commis une infraction et en commettent une nouvelle.*

*Le terme de « réponse pénale » est employé ici également au sens large, il recouvre toute la diversité des réponses judiciaires, comprenant donc les poursuites et les sanctions mais également le spectre des alternatives aux poursuites*

**L'association Aide aux Parents d'Enfants victimes assure l'accompagnement de familles dont un enfant a été assassiné ou a disparu. Ensemble nous avons mené des réflexions sur la lutte contre la récidive.**

*1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?*

**Pour nous, la prévention de la récidive passe d'abord par une bonne connaissance des risques et donc des profils des condamnés susceptibles de récidiver, en des agresseurs sexuels. Les statistiques publiées actuellement ne permettent pas une approche assez fine.**

**Il apparaît donc indispensable d'améliorer les statistiques sur les condamnés eux-mêmes, mais aussi de suivre et d'évaluer les programmes de prévention, mis en œuvre sur une période significative.**

**Une meilleure connaissance criminologique permettrait :**

- **De mieux cibler les programmes de prévention : à quoi sert en effet de prescrire un suivi socio judiciaire de 15 ans à une personne dont le risque de récidive est quasi nul.**
- **De se concentrer sur les cas les plus graves.**
- **D'améliorer l'adéquation des programmes de prévention.**

*2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)*

**Le peu d'expérience de notre association en ce domaine fait quand même apparaître l'importance des facteurs désinhibiteurs comme l'alcool et la drogue, les blessures d'enfance.**

*3- Quelles sont selon vous*

- *Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République*
- *les types de sanction*
- *et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.*
- *quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?*

**Améliorer les moyens mis en œuvre pour assurer efficacement les suivis socio judiciaire. Assouplir les sorties possibles du système : pouvoir sortir de la mesure avant le terme par exemple si les intervenants jugent qu'il n'est plus nécessaire.**

**Cesser de privilégier le volet médical en abandonnant le volet social.**

**Dissocier les 2 volets : le volet social pourrait se poursuivre après interruption du volet médical.**

- 3- *Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?*

**Non concernés.**

- 5- *Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales[1], programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?*

**Augmenter, en complémentarité des systèmes existants, la part de justice restaurative : par exemple, mise en place de rencontres détenus/victimes (cf expérience de Poissy).**

**Mise en œuvre, d'abord sous forme d'expérience, de cercles de soutien et de responsabilité pour une population ciblée de sortants de prison.**

**Mieux cibler l'attribution et la durée des mesures de suivi socio judiciaire lors de la condamnation des agresseurs sexuels.**

**Suppression des remises de peine automatique au profit de libérations conditionnelles bien encadrées.**

**Modification de la durée de prescription pour les crimes de sang. La durée de 10 ans actuelle pourrait être étendue à 30 ans comme pour les actes de terrorisme et le trafic de stupéfiants.**